

VILLE DE BARR

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

du 21 décembre 2023 à 19 h 00 en l'Hôtel de Ville de BARR

Sous la présidence de Madame Nathalie KALTENBACH, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 novembre 2023, s'est réuni à la Mairie de Barr en séance ordinaire.

Étaient présents : M. Angelo ERRERA-MULLER, Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, Mme Florence WACK, M. Gérard ENGEL, M. Hervé WEISSE, Adjoints au Maire,

M. Gérard GLOECKLER, M. Jean-Luc GERSTENMEYER, Mme Laure RUZZA, M. Philippe FOISSET, M. Jean-Daniel HERING, Mme Assia SCHULTZ, Mme Laure KOPP-BRUSSIEUX, M. Olivier MESSMER, Mme Sandrine KRIEGER, Mme Dilek YAGIZ, Mme Ferda ALICI, M. Gökay AKBAYRAK, M. Eric GAUTIER, M. Bertrand REUSCHLE, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Claude BOEHM qui a donné procuration à M. Gérard ENGEL, M. Saadene DELENDI qui a donné procuration à M. Bertrand REUSCHLE, Mme Angèle KLEINMANN qui a donné procuration à M. Jean-Luc GERSTENMEYER, Mme Danièle KISSENBERGER, M. Roland STORCK, Mme Laurence MAULER.

Absents non excusés : Mme Anémone LEROY-KOFFEL, Mme Sandra JOCKERS, M. Pierre-Yves ZUBER.

M. Olivier HOERDT, Directeur Général des Services, assiste à la séance, sur prescription de Mme le Maire, conformément à l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Le quorum étant atteint, la Conseil Municipal peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SEANCES DES 6 ET 17 JUILLET 2023**
- 1. **BAIL DE CHASSE COMMUNALE – AGREMENT DES CANDIDATURES POUR L'ADJUDICATION PUBLIQUE DU 24 JANVIER 2024**

DIVERS ET COMMUNICATIONS

PRÉAMBULE

Madame la Maire :

Bonsoir à tous et bienvenue pour ce Conseil qui ne comprendra qu'un seul point à l'ordre du jour. Je suis désolée, je crois que je ne suis pas la seule ici à être bien prise, donc nous allons garder nos distances et faire de notre mieux... Je vais tout de suite demander à Dilek YAGIZ : veux-tu être notre secrétaire de séance pour ce Conseil ? Très bien. Du coup, je te laisse aussi faire la liste de présence ? Merci.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité, en début de séance, à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame Dilek YAGIZ pour remplir cette fonction.

(Mme Dilek YAGIZ demande à tous les participants de confirmer leur présence oralement et note l'absence de M. Claude BOEHM qui a donné procuration à M. Gérard ENGEL, M. Saadene DELENDIA qui a donné procuration à M. Bertrand REUSCHLE, Mme Angèle KLEINMANN qui a donné procuration à M. Jean-Luc GERSTENMEYER, Mme Danièle KISSENBERGER, M. Roland STORCK, Mme Laurence MAULER, Mme Anémone LEROY-KOFFEL, Mme Sandra JOCKERS, M. Pierre-Yves ZUBER.)

Madame la Maire :

Merci beaucoup, Dilek. Avant de passer au point unique à l'ordre du jour, vous avez reçu les deux PV des séances des 6 et 17 juillet 2023. Avez-vous des points à redire, des choses à relever ? Est-ce que nous pouvons adopter ces procès-verbaux ? Quelqu'un est contre ? Quelqu'un s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 6 ET 17 JUILLET 2023

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux des 6 et 17 Juillet 2023 sont adoptés à l'unanimité des membres présents

**N° 01 / 21-XII-2023 BAIL DE CHASSE COMMUNALE – AGREMENT DES CANDIDATURES POUR L'ADJUDICATION PUBLIQUE DU 24 JANVIER 2024
67021-016-2023-12-21-121**

Madame la Maire :

Le point à l'ordre du jour concerne les **baux de chasse communaux** – le bail, puisque nous avons une location communale pour notre forêt. Je vais donner la parole à Gérard ENGEL.

Gérard ENGEL :

Merci, Madame la Maire. Nous vous demandons ce soir d'agrèer la candidature de l'adjudication qui se déroulera le 24 janvier prochain. Je rappelle le contexte et le contenu de ce dossier. Nous avons un lot de chasse communale qu'on peut décrire rapidement de la manière suivante. Sa superficie est de 369,56 hectares. Il est surtout situé en plaine, mais aussi à proximité de l'aire de jeux et de loisirs du Kirchberg, qui est quand même un endroit très fréquenté.

Pour remonter un peu dans ce dossier, puisque ce n'est pas la première fois que nous en parlons en Conseil municipal, vous savez sûrement que c'est M. André LEGOLL et son association de chasse du Moenkhalb qui avait dans un premier temps souhaité – et nous aussi, d'ailleurs – une convention de gré à gré pour ce lot de chasse. Malheureusement, son dossier n'était ni complet ni rendu à temps, ce qui est une raison suffisante pour que nous ne puissions pas l'accepter et qu'il fasse ensuite l'objet d'une adjudication publique.

Entre-temps, nous avons eu cette semaine, le lundi 18 décembre, une réunion de la 4C – la Commission consultative de la chasse communale – qui s'est penchée sur ce dossier unique, je le rappelle, et qui a vérifié toutes les pièces. Un tel dossier nécessite un nombre de pièces relativement conséquent : il y a le permis de chasse valide naturellement, le plan de gestion cynégétique, les références cynégétiques, un avis d'imposition, une déclaration sur l'honneur que le candidat a payé toutes ses cotisations, une caution bancaire, le PV et même les statuts de l'association de chasse du Moenkhalb. Toutes ces pièces étant réunies et le dossier étant complet, nous passerons le 24 janvier prochain à 16 heures en adjudication publique avec une mise à prix à hauteur de 3 000 €.

Y a-t-il des questions avant que nous passions au vote ?

Florence WACK :

S'agit-il de 3 000 € par an ?

Gérard ENGEL :

Oui, 3 000 € par an. D'autres questions ou remarques ? Ce que nous vous demandons, c'est d'agréer la candidature déposée par l'Association de chasse du Moenkhalb, représentée par M. André LEGOLL, pour participer à l'adjudication publique du lot de chasse communale qui se déroulera le 24 janvier 2024. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Très bien, merci pour ce vote.

Rapport :

En application du Code de l'Environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans, soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Tous les candidats à la location de la chasse communale doivent fournir un dossier de candidature complet (article 16 du cahier des charges types).

Les déclarations de candidature et les pièces annexées sont examinées et agréées par le Conseil Municipal après avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse. Il convient de se référer à l'article 17 du cahier des charges type relatif aux modalités et conditions d'agrément des candidatures.

Les règles relatives au dossier et à l'agrément des candidatures s'appliquent quel que soit le mode de location :

- Si le droit de priorité trouve à s'exercer : convention de gré à gré, adjudication avec droit de priorité,
- En l'absence de droit de priorité : appel d'offres ou adjudication

Si le dossier est complet et que le candidat n'est pas concerné par un motif d'irrecevabilité, sa candidature pourra être agréée. Dans le cas contraire, sa candidature ne devrait pas être agréée par le conseil Municipal.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

VU sa délibération du 10 novembre 2023 portant approbation de la constitution et du périmètre du lot de chasse communal, des caractéristiques du lot, du choix de mode de location, des conditions particulières,

RAPPEL est fait que ce lot va être mis en adjudication publique le 24 janvier 2024,

RAPPEL est fait que le locataire actuel, à savoir l'Association de Chasse du Moenkalb, a revendiqué son droit de priorité,

CONSIDERANT qu'un seul dossier de candidature a été déposé pour participer à l'adjudication publique de la chasse du 24 janvier 2024, et qu'il s'agit de celui de l'Association de Chasse précitée,

CONSIDERANT que ce dossier est complet,

VU l'avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse en date du 19 novembre 2023,

VU l'avis favorable des commissions réunies du 21 décembre 2023,

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

AGREE la candidature déposée par l'Association de Chasse du Moenkalb, représentée par Monsieur André LEGOLL, pour participer à l'adjudication publique du lot de chasse communal qui se déroulera le mercredi 24 janvier 2024.

DIVERS ET COMMUNICATIONS**Madame la Maire :**

Nous en avons fini avec l'ordre du jour du Conseil municipal. Nous avons encore des petites informations à vous transmettre.

Samedi matin, nous avons eu une petite attention pour Madame VING KHY, la dame au marché qui vendait ses nems devant le restaurant. Après 31 années passées sur le marché de Barr, elle est partie et a bien mérité sa retraite. Le stand ne va pas disparaître puisqu'il sera repris par son neveu. Elle disait que ce ne sera plus la même cuisine ; ce n'est pas moins bon ou meilleur, on ne sait pas, mais ce sera différent puisque ce n'est plus la même la même main qui va fabriquer tout cela. C'était un moment très sympathique.

Dans les points divers, je souhaite également vous annoncer la création d'un Conseil participatif puisque suite à la rencontre qui a eu lieu avec Jo SPIEGEL, nous avons un peu écouté les recommandations. L'idée est de former un groupe de travail comme il en existait déjà, mais plus ouvert, et de former ce groupe de travail constitué d'élus, d'agents, d'habitants, du Conseil intergénérationnel, des commerçants également, pour travailler sur le sujet suivant : les

mobilités en centre-ville. Cela va être le premier groupe de travail puisque d'autres sujets vont arriver encore, car nous ne sommes pas à court d'idées et de sujets à travailler.

Ce que je vous propose, c'est de nous rencontrer pour présenter ce dispositif, présenter la démarche, et cela se fera sous forme d'une réunion publique le 15 janvier à 19 heures à la médiathèque de Barr. Je vous demande de prendre note, pour les personnes qui sont intéressées à intégrer ce groupe de travail. Encore une fois, c'est vraiment ouvert à tout le monde et il serait intéressant d'avoir des personnes de tout âge et de tous secteurs puisque quand nous allons parler des mobilités en centre-ville, cela va concerner évidemment les habitants du centre, mais pas seulement, car ceux qui utilisent leur véhicule pour aller au centre sont bien ceux qui n'y habitent pas. Donc, nous sommes tous concernés. Le 15 janvier sera l'occasion de vous présenter cette démarche globale et d'identifier les personnes qui vont intégrer et composer ce Conseil participatif, l'idée étant de créer un groupe d'une trentaine de personnes avec trois collègues : élus-agents, les habitants et les commerçants. Ainsi, nous aurons une bonne répartition. Nous aurons des échos les uns des autres pour voir comment nous pouvons essayer d'améliorer les mobilités puisqu'on sait que c'est toujours un sujet sensible – quand on parle des parkings, d'une piétonnisation ou non, des bacs à fleurs ou des barrières, c'est un vaste sujet.

Donc, nous proposons de travailler tous ensemble et pour les personnes qui pourront venir le 15 janvier, je vous annonce de suite la réunion qui aura lieu dans la foulée avec les personnes qui seront retenues pour ce Conseil participatif : elle aura lieu le 22 janvier au soir et nous fixerons l'horaire ensemble. Pour la réunion publique du 15 janvier, s'il devait y avoir trop de monde qui se présente, la solution que nous proposons est de faire un tirage au sort tout simplement ; cela permettra de se limiter parce qu'au-delà de trente personnes, cela commence à devenir très compliqué pour les échanges. On le voit autour de cette table, nous sommes normalement vingt-neuf Conseillers, je pense qu'on arrive à un seuil de saturation.

Voilà pour la démarche, dans la continuité des Stammtisch en marchant, des différentes réunions, des rencontres avec les habitants qui ont eu lieu, et pour mettre en place une nouvelle formule. Rendez-vous le 15 janvier à 19 heures à la médiathèque. Le message est passé. Nous ferons également un appel sur nos réseaux sociaux. Pour les personnes intéressées, n'hésitez pas à contacter la Mairie. Le mieux, encore une fois, serait d'assister à cette réunion du 15 janvier pour prendre connaissance de cette démarche, du fonctionnement et de ce que nous souhaitons faire. Oui, Jean-Daniel ?

Jean-Daniel HERING :

Y aura-t-il un affichage sur les panneaux à l'entrée de ville pour inviter les personnes qui n'ont pas les réseaux sociaux ou qui n'ont pas les informations ?

Madame la Maire :

Oui, c'est pour cela que j'ai parlé de réseaux – je pense que je me suis arrêtée aux réseaux, mais en tous les cas, oui, nous allons utiliser notre affichage numérique et les réseaux sociaux. Y a-t-il encore des communications diverses à faire ? Marièle ?

Marièle COLAS-SCHOLLY :

Juste un petit retour sur le marché de Noël, pour remercier encore une fois les services de la Ville, notamment les services techniques et le service événementiel, et puis tous les bénévoles qui se sont investis pour la réussite de ce marché. Cette nouvelle édition a bien fonctionné. Le fait d'avoir rajouté des chalets dans la rue Sultzer a permis de faire le lien avec le musée, entre les chalets qui se trouvaient sur le parvis et dans la cour et ceux qui se trouvaient au niveau de l'Hôtel de Ville. Il y a eu une belle dynamique aussi avec les commerçants, qu'il faut souligner. Les gens ont redécouvert les commerces du centre-ville et c'était une bonne chose. Les retours étaient très positifs, à la fois des exposants et des visiteurs. Les gens ont apprécié d'avoir ce petit marché féérique, parce que tout ce qui a été mis en place par les services était vraiment très beau. Il y avait une belle ambiance de Noël, pas surchargée, et je crois que les gens apprécient de ne pas être comme à Strasbourg et Colmar où on est comme des sardines, de

pouvoir respirer, échanger, partager et vivre de bons moments avec toutes les animations qui ont été proposées et qui participent à la réussite de ce marché.

Madame la Maire :

Merci. Y avait-il d'autres sujets encore ? Très bien. Sur ce, je vous remercie, c'était un Conseil municipal très court et efficace. J'en profite pour vous souhaiter à tous de joyeuses fêtes de Noël et de joyeuses fêtes de fin d'année. Gardez la santé ou retrouvez-la pour ceux qui sont enrhumés. Au plaisir de vous retrouver en 2024 pour de nouveaux projets et de nouvelles réussites tous ensemble. Merci beaucoup. Bonne soirée.

Fin de la séance : 19 h 15.

Dilek YAGIZ
Secrétaire de séance



Nathalie KALTENBACH
Maire de BARR